

## **Règles du camp à Pontlevoy**

### **Document à signer par les parents et l'enfant**

Nous, les parents et le jeune qui participera au camp, prenons acte de ce règlement de camp et nous nous engageons à le suivre afin de permettre à tous les participants de vivre une semaine fraternelle, paisible et enrichissante. La qualité du camp dépend de chacun de nous. La première règle est le respect du prochain et de l'autorité.

#### **Règles fondamentales**

Les rapports entre jeunes et avec les adultes doivent respecter les règles de bienséance, surtout entre filles et garçons, où nous veillerons à de saines relations.

Toute détention ou consommation de tabac, d'alcool ou de substances illicites est strictement interdite et passible automatiquement du retour à la maison, de manière immédiate et à charge du fautif. De manière générale, toute contravention à la Loi française est passible du retour à la maison.

Il est obligatoire et nécessaire :

- d'avoir l'autorisation du Directeur du camp pour sortir de l'enceinte du camp ;
- de respecter les horaires indiquées par ce même directeur ;
- de suivre les consignes des animateurs.

#### **Vie Communautaire**

- **Tenue** : Le port d'une tenue vestimentaire appropriée à la période de la journée est nécessaire. On respectera de plus la pudeur entre les filles et les garçons (non mixité des lieux de toilette et de couchage). Par exemple, personne ne se promène en sous-vêtement.
- **Lieux de couchage** : les chambres sont des lieux de repos où doit régner le calme et qu'il faut maintenir dans un état de propreté. Ce sont des lieux non-mixtes et à aucun moment on entre dans une chambre autre que la sienne.
- **Jeux** : Les jeux électroniques entravent les relations normales avec les autres et encouragent la désociabilisation. Aucun matériel électronique de jeu n'est accepté, il doit être remis aux parents avant le départ pour le camp.
- **Portables** : comme pour les jeux électroniques, nous allons vivre un camp sans téléphone portable, il reste donc à la maison. Le contact régulier avec les parents sera assuré via les téléphones des animateurs. Tout usage non-autorisé d'un portable qui aurait été apporté malgré tout entraînera la confiscation de celui-ci (jusqu'au terme du camp).
- **Repas** : hormis pour des raisons de santé, on ne prendra pas de nourriture entre les repas prévus au programme, y compris les sucreries et autres en-cas, sauf autorisation du Directeur du camp. Toutes les réserves personnelles de nourritures seront mises en commun pour être partagées aux moments opportuns.
- **Service** : chaque jeune participe à la vie de la maison et au bon fonctionnement du camp : ménage, vaisselle, rangement etc.

**Date :**

**Signature des parents**

**Signature du jeune**